

EN ROUTE VERS

DE BELLES

VACANCES !



EN ROUTE POUR DE BELLES VACANCES D'ÉTÉ !

Chers parents,

Pour l'été 2024, avec notre prestataire, nous vous proposons comme toujours une programmation riche en activités et destinations.

Face à l'inflation qui pèse sur tous les budgets des familles berroises, **nous avons choisi de ne pas impacter à la hausse les prix des séjours vacances**, soit 15% du tarif global restant à votre charge.

La participation financière de la commune sera maintenue à hauteur de 85%, ce qui représente un effort financier que bien peu de Communes font.

Nous avons tout mis en œuvre pour **offrir à vos enfants l'occasion de partir à l'aventure** en profitant de nombreuses activités sportives, ludiques et culturelles, avec en bonus un accès à l'autonomie, à la confiance en soi, à l'amitié et la découverte de nouveaux espaces.

Aussi, nous ne doutons pas que qu'ils trouveront **une formule qui réponde à leurs attentes et à vos aspirations.**

En route pour une expérience de vie collective pleine de sens !!!!

Avec toute l'équipe municipale, **nous souhaitons à vos enfants d'excellentes vacances estivales.**

Vos dévoués,

Mario MARTINET
Maire de Berre l'Etang



Simone PORTOGHESE
Adjointe au maire déléguée
aux dispositifs d'aide envers les jeunes



RÉCAPITULATIF

10 Destinations	Thème	Âges	Dates	Nombre de jours	Nombre de place minimum	Prix mairie	Prix famille
St Michel l'Observatoire (Alpes de Hautes Provence)	Campagne	8 à 11 ans	14/07 au 19/07	6	20	910€	136€
St Léger les Mèlèzes options : Ferme et nature, Equitation, Quad, Kho Lanta	Montagne	8 à 11 ans	07/07 au 16/07 19/07 au 28/07 31/07 au 09/08 12/08 au 21/08	10	12	1140€	171€
La Canourgue	Campagne	8 à 11 ans	21/07 au 30/07 18/08 au 27/08	10	24	1245€	186€
Valbonne	Mer	8 à 11 ans	19/07 au 28/07 12/08 au 21/08	10	30	1130€	169 €
		12 à 15 ans	19/07 au 28/07 12/08 au 21/08	10	30	1130€	169€
Anglet	Mer	8 à 13 ans	23/07 au 29/07	7	24	965€	144€
			03/08 au 09/08				
Circuit Merveilleux (Vendée/Ile de France)	Parcs	8 à 11 ans	07/07 au 16/07 19/07 au 28/07 31/07 au 9/08 12/08 au 21/08	10	20	1230€	184€
		12 à 15 ans	07/07 au 16/07 19/07 au 28/07 31/07 au 09/08 12/08 au 21/08	10	20	1230€	184€
Barcelone/Salou	Parcs	12 à 15 ans	10/07 au 18/07	9	40	1290€	193€
			19/07 au 27/07				
Minorque	Europe	12 à 15 ans	08/07 au 16/07	9	24	1220€	183€
			15/07 au 23/07		20		
Italie	Europe	12 à 15 ans	17/07 au 23/07	7	20	1260€	189€
Santa Lucia di Moriani Long séjour	Mer	12 à 15 ans	19/07 au 28/07	10	10	1240€	186€
			31/07 au 09/08				
			12/08 au 21/08				
Santa Lucia di Moriani Court séjour	Europe	8 à 13 ans	26/07 au 01/08	7	24	955€	143€
			22/08 au 28/08				

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Période d'inscription et acompte de 60 € par enfant :
du lundi 22 janvier au vendredi 2 février 2024
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

Tous les documents devront être obligatoirement remis au Guichet Unique (bâtiment Marthoméla, Place du Souvenir Français) ou déposés sur le portail famille du site de la ville ([www.berreletang.fr/Portail Famille](http://www.berreletang.fr/Portail_Famille)). Les dossiers incomplets ou envoyés par mail ne seront ni acceptés ni validés.

Documents à fournir pour tous les séjours :

- Dossier Unique « Enfance-Jeunesse-Famille » si celui-ci n'a pas déjà été fourni, sinon signer les fiches d'actualisation et sanitaire si elles n'ont pas déjà été remises au Guichet Unique (documents téléchargeables sur le site ou au Guichet Unique).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois impérativement, cela peut être soit une facture (ex : EDF, Eau, Box/Internet/TV, sauf téléphone portable), soit une attestation (ex : EDF, CAF, Sécurité Sociale, mutuelle, assurance), soit une quittance loyer non manuscrite, les certificats d'hébergement ne sont pas acceptés.
- Dossier d'inscription au séjour dûment rempli avec la charte signée par les parents et l'enfant (téléchargeable sur le site).
- Photo d'identité récente de l'enfant.

Vous pouvez mentionner 1 seul nom et prénom d'un camarade avec lequel votre enfant souhaite partir.

Document supplémentaire pour la Corse :

- Copie d'une pièce d'identité (carte identité ou passeport) valable jusqu'à la date retour du séjour. L'originale sera demandée le jour du départ.
- Autorisation parentale pour le baptême de plongée sera obligatoire pour le long séjour.

Documents supplémentaires pour les séjours à l'étranger :

- Copie d'une pièce d'identité (carte identité ou passeport) valable jusqu'à la date retour du séjour. L'originale sera demandée le jour du départ.
- Copie de la carte européenne d'assurance maladie au nom de l'enfant valable jusqu'à la date retour du séjour. Vous pouvez demander cette carte soit par internet ([ameli.fr/Mes démarches](http://ameli.fr/Mes_démarches)), soit par téléphone (36.46), soit directement dans une Caisse d'Assurance Maladie.
- L'original (la copie, le scan et le PDF ne seront pas acceptés) de l'autorisation de sortie du territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité du parent signataire valable jusqu'à la date retour du séjour (téléchargeable sur le site de la ville).

* En cas de renouvellement ou d'une première demande de pièce d'identité pour votre enfant, vous pourrez prendre rendez-vous dès à présent auprès du service de l'Etat civil.

Eventuel tirage au sort : le mercredi 21 février 2024 de 16h00 à 18h00

En cas de dépassement de la capacité maximale d'hébergement des structures de vacances, un tirage au sort aura lieu à la salle Alain Bombard (774 avenue des hydravions) pour les séjours concernés.

Date limite de paiement du solde le vendredi 3 Mai 2024 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du Lundi au Vendredi

Un versement d'un minimum de 60€ par enfant est payable à l'inscription par tout mode de paiement au guichet unique (chèques vacances acceptés) ainsi que sur espace famille du site de la ville (par carte bancaire).

Le solde du séjour devra définitivement être réglé au plus tard le vendredi 3 mai 2024.

De plus, les participations financières CAF (AVE - VACAF,...) seront directement déduites pour ceux qui y ont droit et uniquement pour les séjours en France. Le courrier de notification de droit qui vous sera adressé par la CAF 13 doit être remis au guichet unique ou sur le portail famille du site de la ville.

Test aquatique : Vacances de Pâques 2024

Certains séjours ou option nécessitent un test d'aisance aquatique.

Le passage du test est organisé en partenariat avec la piscine Claude Jouve.

Une convocation avec date et horaire vous sera adressée si votre enfant est concerné (s'il ne l'a pas passé lors des 5 dernières années).

Réunions d'informations pour tous les séjours : les mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 mai 2024 de 17h30 à 19h

Cette réunion aura lieu à la salle Alain Bombard (774 avenue des hydravions) avec nos prestataires Mondial Junior. Une invitation vous sera adressée par courrier vous précisant le jour et l'horaire de la réunion correspondant au séjour de votre enfant.

La présence des enfants est obligatoire afin de les impliquer et de les informer directement.

Annulations éventuelles :

Pour toute demande d'annulation vous devez remplir le formulaire dédié à cet effet, disponible au Guichet Unique et qui devra être déposé ensuite auprès de celui-ci ou par mail à ccas.famille@berreletang.fr

Renseignements auprès du Pôle Solidarités - CCAS/Service Familles 04 42 74 93 94



**Photo
obligatoire
demandée
par le
prestataire**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SÉJOUR ÉTÉ 2024

L'ENFANT :

NOM et PRÉNOM :

SEXE : FILLE GARÇON

DATE DE NAISSANCE : ÂGE (au moment du départ) :

NOM DU SÉJOUR :

CHOIX N°1 : DATES :

AVEC QUEL CAMARADE VOUDRA-T-IL PARTIR ?

CHARTÉ SÉJOUR VACANCES

La présente charte est établie par la Ville de Berre l'Étang et le prestataire de vacances Mondial Junior. En s'appuyant sur les règles élémentaires de bonne conduite, elle garantit la communication entre tous les participants et prône l'engagement de chacun au respect de l'autre.

La ville s'engage à :

- organiser les réunions préparatoires aux séjours nécessaires pour la bonne information des familles, selon autorisation gouvernementale.
- apporter les réponses aux questions des parents sur l'organisation des séjours et l'accueil des enfants et des adolescents.
- communiquer le règlement intérieur séjours vacances établi par le prestataire et la municipalité,
- vérifier le bon déroulement des séjours et la qualité des prestations proposées.

Les parents s'engagent à :

- assister aux réunions préparatoires qui seront organisées à leur intention selon le protocole sanitaire
- prendre connaissance du règlement intérieur.
- informer leurs enfants et adolescents des conditions du séjour en leur rappelant les principes essentiels de discipline et de comportement sans lesquels toute vie en groupe est impossible.
- inviter leurs enfants et adolescents à s'adresser sans hésitation aux responsables, pour toutes difficultés rencontrées.
- communiquer, sans délai, aux services municipaux compétents tout problème ou difficulté signalés par les enfants et les adolescents au cours des séjours.
- signaler tout problème lié à la santé de l'enfant avant le départ.
- rembourser au prestataire Mondial Junior les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à l'enfant durant le séjour.
- autoriser Mondial Junior à effectuer un test antigénique ou PCR à votre enfant en cas de nécessité.



Les participants s'engagent à :

- respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives.
- à amener son matériel de camping (matelas + duvet + nécessaire de cuisine) en cas d'hébergement sous tente.
- assister à des réunions de préparation, obligatoires sur certains séjours selon protocole sanitaire.
- passer un test d'aisance aquatique, obligatoire sur certains séjours.
- avoir des relations cordiales et convenables. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.

De plus :

- le centre de vacances doit favoriser l'échange entre les jeunes, en revanche, nous n'autorisons pas la mixité dans les lieux de sommeil, ni les relations sexuelles.
- l'achat et la consommation de boissons alcoolisées ainsi que la détention et la consommation de drogue sont strictement interdits.
- il est interdit de fumer dans les moyens de transport, dans tous les locaux communs (chambres, salles de restauration...) et durant les activités.
- tous les centres réservés aux jeunes enfants et pré-adolescents (8-15 ans) sont exclusivement non-fumeurs.
- le vol et/ou le vandalisme, la destruction de matériel ne sont pas tolérables et la réparation des dommages sera facturée aux parents.
- en cas de perte ou vol du téléphone portable, de l'appareil photo, du lecteur MP3 ou de tout objet de valeur d'un des participants, aucun remboursement ne sera effectué de la part de Mondial Evasion Junior.
- l'usage du téléphone portable sera réglementé par le directeur du séjour.
En général, son utilisation sera interdite durant les activités et autorisée le plus souvent durant les temps calmes, avant et après les repas. Nous pensons cependant qu'il est préférable de ne pas amener son portable au centre de vacances en raison des vols et des abus engendrés.

En cas de non-respect des règles :

En concertation avec le prestataire et la commune, l'enfant ou l'adolescent pourra être renvoyé.

Dans l'hypothèse d'une exclusion, le retour de l'enfant restera à la charge des parents, ainsi que les frais d'accompagnement.

Dans ce cas, la collectivité pourra décider de la période à laquelle l'enfant ou l'adolescent qui aura été exclu pourra à nouveau participer à un séjour vacances organisé ultérieurement.

La famille consent à respecter les dispositions de la présente charte séjours vacances qui sera portée à sa connaissance.

Fait à Berre l'Étang, le

Signature des parents

Signature du participant

« Les informations collectées par La Commune de Berre l'Étang font l'objet d'un traitement manuel et / ou automatisé. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune. Les données seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement des différentes finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre mail à dpo@berre-l-etang.fr. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE (ALPES DE HAUTE PROVENCE)

DE 8 À 11 ANS : 6 JOURS

Du 14 au 19 juillet

- **Prix mairie : 910€**
- **Prix famille : 136€**

Un séjour liant technologie, astronomie et fun.
Le centre d'Astronomie vous offre la possibilité d'observer le ciel et découvrir l'Univers. Installé sur le plateau du moulin à vent il culmine à 578 mètres ce qui offre une vue jusqu'à la vallée de la Durance.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ L'hébergement s'effectue en chambres de 4 à 6 lits (sanitaires hors chambres).
- ✓ Tous les repas sont servis au restaurant du Centre en pension complète.
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Drone** : 5 sessions de 2h chacune, les enfants sauront piloter un drone en finissant par un parcours d'obstacles. Chaque jeune repartira en fin de séjour avec son drone.
- ✓ **Micro-fusée** : 4 sessions qui permettront aux enfants de construire leur propre fusée en apprenant toutes les notions de physique afin de la faire décoller. Ils repartiront avec leur fusée en fin de séjour.
- ✓ **Activité astronomie** : en soirée pour observer les galaxies et planètes dans un cadre exceptionnel.
- ✓ **Tir à l'Arc** : 1 séance encadrée par un moniteur brevet d'état.
- ✓ **Planétarium du centre** : 1 soirée pour aller aux confins de l'Univers confortablement installé sous le dôme, les enfants vivront une expérience scientifique forte en émotions et réalisme.



ST LÉGER LES MÉLÈZES

DE 8 À 11 ANS : 10 JOURS

Du 7 au 16 juillet

Du 19 au 28 juillet

Du 31 juillet au 09 août

Du 12 au 21 août

- **Prix mairie : 1140€**
- **Prix famille : 171€**

Entre lac et montagne, près du Plan d'eau du Champsaur, prends de l'altitude pour découvrir de nombreuses activités sur ce terrain de jeu naturel.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les centres de vacance sont situés au cœur de la nature, ils comprennent des salles d'activités (disco, vidéo...). Les chambres de 2 à 8 lits sont spacieuses (avec sanitaires dans ou hors chambre).
- ✓ En pension complète au centre, excepté un pique-nique pour les journées d'excursions.
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Nous te proposons de choisir ton **THEME PRÉFÉRÉ** afin d'enrichir ton séjour selon ta passion et tes envies quatre options sont possibles.

Ces activités sont encadrées par des moniteurs diplômés.

FERME ET NATURE

- Création d'un potager
- Cani rando avec bivouac
- Camping à la ferme et traite de vaches
- Construction de cabanes
- Randonnée et jeux plein air

SPORT TOUT TERRAIN

- 4 sessions de 20 minutes de Quad
- Triathlon en trottinette électrique tout terrain
- 1 session de Karting
- 1 nuit en camping à la ferme
- Randonnée et jeux plein air

EQUITATION

- 4 séances d'équitations : initiation, saut d'obstacle, dressage, balade
- 1 nuit en camping à la ferme
- Randonnée et jeux en plein air
- Baignades

KHO LANTA

- 1 demi-journée « Les légendes d'Ozarm »
- Épreuves de bubblefoot et Sumo
- Combat de Watertag
- 1 course d'orientation
- Jeux de fléchette, Molky, Palet Breton, Cornhall
1 nuit en camping à la ferme

"L'APPEL DE LA NATURE" : LA CANOURGUE (LOZÈRE)

DE 8 À 11 ANS : 10 JOURS

Du 21 au 30 juillet

Du 18 au 27 août

- **Prix mairie : 1245€**
- **Prix famille : 186€**

Dans la Vallée du Tarn, avis aux jeunes aventuriers en quête d'activités sportives et d'excursions en pleine nature. Un programme mêlant découverte du patrimoine avec activités à sensations fortes !



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Hébergement : Centre situé dans un espace naturel en bordure du Lot (à 45min de Millau). Les enfants sont logés en chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires complets dans ou hors chambre.
- ✓ Restauration : En pension complète avec certains déjeuners en panier repas pour les journées d'excursions.
- ✓ Transport : Soit : train de Marseille à La Canourgue.
Soit : bus sur tout le trajet selon effectif.

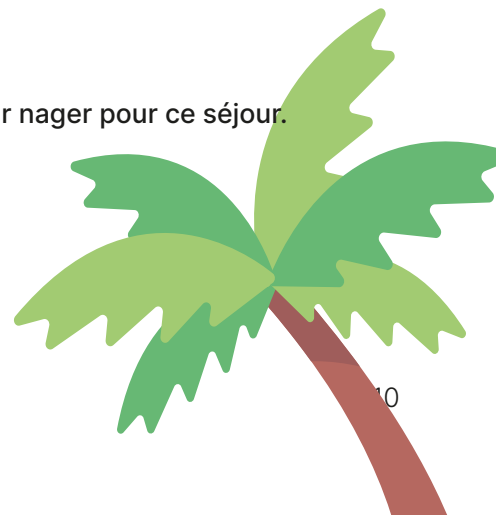
ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Les activités sportives sont d'une durée moyenne de 2h30 et sont encadrées par un moniteur diplômé.

- ✓ 1 journée canoë kayak descente du Tarn.
- ✓ 1 séance d'initiation au Tir à l'Arc.
- ✓ 1 séance d'accro branche.
- ✓ 1 demi-journée de spéléologie adaptée aux enfants.
- ✓ 1 séance de Karting
- ✓ 1 séance de course d'orientation.
- ✓ 1 séance de Laser Game
- ✓ 1 journée au parc de loisirs atypique de Vallon du Villaret : des jeux et des expériences ludiques dans une nature époustouflante.
- ✓ 2 séances de piscine

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.



VALBONNE (CÔTE D'AZUR)

DE 8 À 11 ANS : 10 JOURS

Du 19 au 28 juillet
Du 12 au 21 août

DE 12 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 19 au 28 juillet
Du 12 au 21 août

- **Prix mairie : 1130€**
- **Prix famille : 169€**

Situé à 20 minutes de Nice en plein cœur de Sophia Antipolis, le centre dispose d'un vaste parc paysager entouré de pinède et d'infrastructures sportives (piscine, stade...) et culturelles (salle de cinéma, spectacle...).



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les chambres de 2 à 3 lits sont agréables (douche et WC hors chambre).
- ✓ En pension complète au centre, les repas savoureux et équilibrés sont servis sous forme de self-service ou pique-nique lors des journées d'excursions.
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ 1 journée pour la visite de Nice, Rallye photo dans les ruelles du vieux Nice avec une séance d'Escape Game.
- ✓ 1 séance de Paddle et 1 séance de Kayak : pour découvrir la pratique du Paddle et du Kayak autour d'une séance ludique et pratique.
- ✓ 1 journée pour la visite de Monaco ainsi que son musée océanographique et son grand aquarium.
- ✓ 2 journées aux parcs d'attraction : Marineland, Aquasplash.
- ✓ 1 journée au parc Le Village des Fous (Labyrinthe Géant, jeux gonflables, jeux d'eaux, et trampoline).
- ✓ Animations : grands jeux extérieurs (kermesse, Olympiades, ateliers d'expression), veillées animées (spectacle, veillée Casino, disco spéciale enfants et jeunes sur le centre).

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.



" AVENTURES BASQUES " ANGLLET/BIARRITZ (PYRÉNÉES ATLANTIQUES)

DE 8 À 13 ANS : 7 JOURS

Du 23 au 29 juillet

Du 03 au 09 août

- **Prix mairie : 965€**
- **Prix famille : 144€**

Station balnéaire des plus prestigieuses de la côte Atlantique, ses puissantes vagues ont fait d'Anglet un spot de surf réputé dans le monde entier.

Le centre se situe dans le cadre idéal d'une propriété de 4 hectares au cœur d'Anglet, entre forêt de Chiberta et bord de mer.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Dans des chambres ou chalets de 2 à 6 lits (sanitaires dans ou hors chambre).
Le centre dispose d'une piscine chauffée, terrains de football, de beach volley, fronton de pelote basque, mini-golf, disco pour jeunes.
- ✓ En pension complète du centre avec pique-nique lors des sorties.
- ✓ Train de Marseille à Bayonne et bus privé jusqu'au centre.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ 2 séances de surf.
- ✓ 1 journée excursion à Biarritz avec shopping.
- ✓ 1 journée au parc Aquatique.
- ✓ 1 soirée au Laser Game.
- ✓ Baignade à la plage.
- ✓ Veillées animées.

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.



CIRCUIT MERVEILLEUX (VENDÉE/ILE-DE-FRANCE)

DE 8 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 07 au 16 juillet

Du 19 au 28 juillet

Du 31 juillet au 09 août

Du 12 au 21 août

- **Prix mairie : 1230 €**
- **Prix famille : 184 €**

Un parcours ludique et fabuleux, riche en loisirs et découvertes. Ce circuit merveilleux apportera 10 jours de rêve aux jeunes et comblera leurs attentes.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ La première partie du séjour se déroule dans la région Vendée/Vienne, les enfants seront hébergés à l'hôtel du Futuroscope. La seconde partie se déroule dans la région parisienne où ils seront logés en centre de vacances ou en internat d'établissement scolaire. Le sens du circuit pourra être inversé en fonction des effectifs et des disponibilités d'hébergements.
- ✓ En demi-pension à l'hôtel ou internat avec pique-nique tous les midis dans les parcs.
- ✓ En autocar grand tourisme pour tout le séjour

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés.

- ✓ **Jour 1 et 2** : départ en fin d'après-midi ou en soirée et arrivée le lendemain matin à Poitiers. Installation à l'hôtel puis 1ère journée au Futuroscope pour ses nombreuses attractions animées.
- ✓ **Jour 3** : Direction le parc du Puy du Fou et ses différents spectacles et animations.
- ✓ **Jour 4** : 2ème journée au Futuroscope avec la soirée spectacle féerie nocturne.
- ✓ **Jour 5** : Transfert en autocar vers la région parisienne, installation dans l'hébergement et découverte des environs.
- ✓ **Jour 6** : journée au Parc Astérix avec l'impressionnant grand huit (7 fois la tête à l'envers) et l'une des plus grandes montagnes russes en bois d'Europe.
- ✓ **Jour 7** : journée Festive : Grand jeux et challenge sportif organisé par l'équipe d'animation qui aura lieu sur le centre.
- ✓ **Jour 8 et 9** : Parc Disneyland Paris et parc Walt Disney Studio, émerveillez-vous avec ses 2 journées féeriques où vous rencontrerez vos personnages préférés. Départ en fin de journée.
- ✓ **Jour 10** : Retour sur Berre l'Etang en matinée.



BARCELONE / SALOU (ESPAGNE)

DE 12 À 15 ANS : 9 JOURS

Du 10 au 18 juillet

Du 19 au 27 juillet

- **Prix mairie : 1290€**
- **Prix famille : 193€**

Un séjour qui mélange culture et loisirs de quoi en prendre plein les yeux. Visites culturelles, parcs d'attractions et activités sportives.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Dans un camping idéalement situé sur la Costa Dorada à Salou, en bungalows, de 2 à 5 personnes avec douche et WC privés..
- ✓ En demi-pension avec déjeuner sous forme de panier repas ou snack.
- ✓ Autocar grand tourisme pour tout le séjour.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

- ✓ **Jours 1** : Départ de Berre, destination Salou
- ✓ **Jours 2 à 6** : journées à Salou capitale espagnole des parcs d'attractions. 3 jours de parc, Ferrari Land, Caribe Aquatik Park et Port Aventura avec ses spectacles grandioses, ses attractions décoiffantes dans 6 mondes fascinants, ainsi qu'une balade en paddle au coucher du soleil, souvenir garantie...
- ✓ **Jour 7 à 8** : Direction Barcelone : Visite de la Sagrada Familia emblème de la ville puis découverte du Parc Guel et son musée et sans oublier le Stade Camp Nou, plus grand stade d'Europe.
- ✓ **Jour 9** : Retour sur Berre l'Étang en journée.

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- **Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.**



MINORQUE (BALÉARES)

DE 12 À 15 ANS : 9 JOURS

Du 08 au 16 juillet

Du 15 au 23 juillet

- **Prix mairie : 1220€**
- **Prix famille : 183€**



L'île de Minorque, située au large de l'Espagne, est la plus préservée de l'archipel des Baléares. Un petit coin de paradis dans la méditerranée.

HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Camping en tente meublée de 4 à 6 personnes (sanitaires extérieurs). Les jeunes profiteront d'une magnifique piscine ainsi que de terrains de sport (pétanque, beach volley et foot).
- ✓ Les petits déjeuners seront préparés par l'équipe d'animateurs et pris sur les terrasses des tentes, le reste des repas seront pris en restaurant en proximité directe du camping et/ou pique-nique (fait par l'équipe) lors des excursions.
- ✓ En bus grand tourisme jusqu'à Toulon, puis bateau en fauteuil jusqu'à Mahon (Minorque). Déplacements sur place en bus privé.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Jour 1** : Départ de Berre l'Étang vers Toulon puis transfert en bateau de nuit vers Minorque, arrivée le lendemain matin.
- ✓ 1 journée à Cala Mitjana, petit coin de paradis avec criques et eaux turquoise : épreuves sportives et Snorkeling.
- ✓ 1 journée à Cala Galcana, belle crique et eaux limpides : excursion en bateau et jeux de plage.
- ✓ 1 journée au Parc aquatique.
- ✓ 1/2 journée balade à Monte Toro (point culminant de l'île).
- ✓ 1 séance de bouée tractée pour avoir encore plus de sensation
- ✓ 1/2 journée d'excursion touristique avec visite de la Ciutadella avec session shopping.
- ✓ Animations : baignades à la piscine, réveil musculaire, aquagym, tournois sportifs, veillées, soirée danse.
- ✓ **Jour 9** : transfert de jour en bateau vers Toulon, récupération par le bus à l'arrivée du bateau et retour sur berre en milieu de soirée.

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- **Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.**

ITALIE (TURIN, MILAN)

DE 12 À 15 ANS : 7 JOURS

Du 17 au 23 juillet

- **Prix mairie : 1260€**
- **Prix famille : 189€**

Un séjour en deux temps sous le signe du soleil, de la baignade, des parc d'attractions et des visites des plus beaux sites.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Turin (3 nuits) : Logé en auberge de 2 à 8 personnes avec petit-déjeuner.
- ✓ Milan (3 nuits) : Logé en hôtel ou auberge en demi-pension situé au cœur de Milan avec petit-déjeuner.
- ✓ Les petits déjeuners seront pris à l'hôtel. Les repas du midi ainsi que certains soirs seront en auto-gestion et pris en charge par l'équipe.
- ✓ Autocar jusqu'à la gare Saint-Charles puis train. Les déplacements sur place se feront en transport locaux.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

- ✓ **TURIN** : 3 journées de visites :
 - Visite du Palazzo Reale (Bibliothèque, armurerie et musée) : Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le palais Royal de Turin est l'un des plus beaux édifices de la ville.
 - Parco del Valentino Balade dans le plus ancien et célèbre parc de la ville.
 - Monte dei cappuccini : A vos chaussures montez à 284m d'altitude pour surplomber la ville. On y contemple panorama.
 - Visite Musée national du cinéma qui vous offrira l'émotion d'une expérience que, nous l'espérons, ils ne sont pas prêt d'oublier. Pour finir, montée sur le toit du musée avec vue panoramique sur Turin, souvenirs garantis !
- ✓ **MILAN** : 3 journées de visites :
 - Visite de la ville organisée par l'équipe en passant par les monuments les plus importants de ville : Piazza de Duomo, Château Sfroza et Parco Sempione.
 - Visite du stade San Siro : berceau du football italien !!
 - Pour terminer ce séjour une journée au parc aquatique de Milan !

FORMALITÉS :

- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.



SANTA LUCIA DI MORIANI (LONG SÉJOUR)

DE 12 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 19 au 28 juillet

Du 31 juillet au 9 août

Du 12 au 21 août

- **Prix mairie : 1240€**
- **Prix famille : 186€**

Le camping est situé à 40km au sud de Bastia. Il donne directement sur la plage.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Hébergement : Le groupe sera logé en bengalis de 6 à 7 places de bon confort (avec armoires, lits superposés).
- ✓ Restauration : En pension complète au restaurant du camping.
- ✓ Transport : Départ de Berre en car, puis bateau garantie jusqu'à Bastia.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

- ✓ Les activités nautiques sont organisées par la base nautique du camping et encadrées par un moniteur diplômé.
- ✓ 1 séance de catamaran.
- ✓ 1 séance de bouée tractée.
- ✓ 1 séance de pirogue.
- ✓ 1 baptême de plongée.
- ✓ 1 promenade en mer. Masque et tuba
- ✓ Baignades à la plage.
- ✓ 1 Journée excursion à Saint Florent et une sortie en bateau à la plage du Lotu
- ✓ 1 Journée excursion à la Cascade Naturelle de Bucatoghju.
- ✓ Veillées animées : jeux, spectacles, boum...

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- Autorisation parentale pour le baptême de plongée obligatoire
- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription

SANTA LUCIA DI MORIANI (COURT SÉJOUR)

DE 8 À 13 ANS : 7 JOURS

Du 26 juillet au 01 août
Du 22 au 28 août

- **Prix mairie : 955€**
- **Prix famille : 143€**

Le camping est situé à 40km au sud de Bastia. Il donne directement sur la plage.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Hébergement : Le groupe sera logé en bengalis de 6 à 7 places de bon confort (avec armoires, lits superposés).
- ✓ Restauration : En pension complète au restaurant du camping.
- ✓ Transport : Départ de Berre en car, puis bateau garantie jusqu'à Bastia.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

- ✓ Les activités nautiques sont organisées par la base nautique du camping et encadrées par un moniteur diplômé.
- ✓ 1 séance de catamaran.
- ✓ 1 séance de bouée tractée.
- ✓ 1 séance de pirogue.
- ✓ Baignades à la plage.
- ✓ 1 Journée excursion à Saint Florent et une sortie en bateau à la plage du Lotu
- ✓ 1 Journée excursion à la Cascade Naturelle de Bucatoghju.
- ✓ Veillées animées : jeux, spectacles, boum...

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur établit les règles élémentaires et indispensables pour permettre le meilleur déroulement possible des séjours d'été organisés par le Pôle Familles du Service Action Sociale de la commune de Berre l'Étang afin que chacun et chacune puissent profiter pleinement de cette période de vacances.

Article 1 – Bénéficiaires

Les séjours d'été sont ouverts aux enfants et adolescents de 8 à 15 ans dont les parents ou l'un des 2 parents sont résidents sur la commune. Les enfants devront avoir l'âge requis dans l'année civile.

Article 2 – Conditions d'inscription

Les parents devront avoir préalablement renseigné le dossier unique « enfance-jeunesse-famille » avec toutes les pièces justificatives afférentes. Ils devront également avoir complété le formulaire dédié à l'inscription aux séjours vacances d'été et avoir signé la Charte séjours. Ces documents devront ensuite être déposés par les familles soit au guichet unique - espace famille soit sur le portail famille du site internet de la ville.

Un enfant ou un adolescent ne peut s'inscrire que pour un unique séjour sur la période été. Un tirage au sort sera effectué par les agents du pôle familles du service de l'Action Sociale en présence des parents concernés lorsque la capacité maximum d'hébergement sur un séjour sera dépassée. Les jeunes ayant déjà bénéficié du séjour l'année précédente ne seront pas soumis au tirage au sort et seront automatiquement orientés sur leur second choix de destination.

Article 3 - Dossier d'inscription

Avant toute demande d'inscription, le dossier unique « enfance-jeunesse-famille » doit être dûment complété et déposé dans les lieux et site internet dédiés. L'inscription à un séjour devient définitive lorsque le dossier d'inscription est complet : formulaire spécifique à l'inscription aux séjours vacances + photo + Charte séjours vacances signée, photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant à jour, carte européenne d'assurance maladie pour les séjours en Europe et l'originale de l'autorisation de sortie du territoire uniquement pour les séjours à l'étranger. De plus, le règlement du séjour doit être soldé dans sa totalité.

Tout renseignement incomplet ou erroné dégage automatiquement la responsabilité des organisateurs et peut dans certains cas entraîner le retour de l'enfant ou de l'adolescent. Les familles sont donc responsables des documents nécessaires pour chaque séjour.

Pour les séjours dans la Communauté Européenne, il est impératif de se procurer, auprès de la caisse d'assurance maladie, la carte européenne d'assurance maladie pour la prise en charge des frais médicaux. Sans la possession de celle-ci, les parents seront dans l'obligation de produire une attestation dans laquelle ils s'engagent à payer la totalité des frais de maladie et d'hospitalisation qui pourraient intervenir pendant le séjour. Les frais médicaux doivent être remboursés par les familles au directeur du séjour.

Si l'enfant est en cours de traitement, les médicaments devront être remis au responsable du séjour. Les prestataires déclinent toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée. Les parents devront prévenir avant le début du séjour sur la fiche sanitaire de tous problèmes médicaux ou autres affectant l'enfant ou l'adolescent. À charge pour la famille d'assumer les frais de déplacement de l'enfant et de l'accompagnateur.

Article 4 – Participation et modalités de paiement

La participation réclamée à chaque famille est fixée par le Conseil Municipal de la ville de Berre l'Étang.

• Le règlement peut s'effectuer en deux versements par tout mode de paiement par le biais du portail famille (www.berreletang.fr) et auprès de l'espace famille du guichet unique.

→ un acompte, d'un minimum de 60 euros, sera versé par la famille lors de la période du paiement du 1er acompte (dates précisées dans la procédure d'inscription des séjours vacances).

→ Concernant le solde des séjours, les dates et lieux seront communiquées ultérieurement par courrier.

• Par ailleurs toutes les aides d'organismes extérieurs (C.A.F...) peuvent être déduites de la participation des familles au moment du solde du séjour.

• Pour les séjours à l'étranger les bons C.A.F ne sont pas acceptés.

Article 5 - Prise en charge des enfants et responsabilité

La prise en charge des enfants et adolescents s'effectue au point de rendez-vous convenu, le jour du départ et de l'heure fixée pour le rassemblement du groupe. La prise en charge des enfants et adolescents au retour du séjour cesse dès réception par la personne majeure responsable. En conséquence, la responsabilité de la ville ainsi que celle du prestataire de services ne sauraient être mises en cause pour tout accident ou incident qui pourrait survenir soit le jour du départ entre le domicile et le point de rassemblement, soit le jour du retour entre le point de dispersion du groupe et le domicile.

Par ailleurs, les sommes d'argent en possession des enfants peuvent être confiées à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à disposition de leur titulaire.

D'une manière générale, la ville et son prestataire de services sont couverts par un contrat d'assurance pour tout ce qui relève de leur responsabilité civile, individuelle accident et le rapatriement sanitaire.

Par contre, le prestataire ne peut être tenu pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels (sauf faute avérée de l'encadrement).

Certains actes commis par les enfants ou les adolescents ne sont pas couverts : les actes de vandalisme, les destructions volontaires, les vols dont pourraient être responsables les enfants ou les adolescents, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant ou de l'adolescent, les frais engagés pour cause de maladie.

La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non à celle du prestataire. En cas de vols dont pourraient être victimes les enfants, la responsabilité du prestataire est limitée au contrat souscrit à leur société d'assurance.

Par conséquent, la famille est dans l'obligation de souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une assurance destinée à garantir leur propre responsabilité civile.

Article 6 – Comportement

La vie en groupe implique un comportement responsable et un minimum de respect envers les autres enfants, adolescents et adultes.

Une Charte séjours vacances rappelant les droits et les obligations des enfants, des adolescents, de leurs parents est signée par la famille avant le départ pour les séjours.

Il appartient au Directeur du séjour de fixer les règles de conduite à respecter. En particulier la détention et l'usage des téléphones portables, de jeux vidéo, MP3, sont soumis à l'appréciation du directeur du séjour.

Article 7 - Annulation - Rapatriement - Exclusion – Retrait

Annulation : Toute annulation non motivée dans les 30 jours qui précèdent le départ et pendant le séjour ne donne lieu à aucun remboursement de la part de la collectivité, sauf en cas de force majeure avec justificatif. (Certificat d'hospitalisation, d'immobilisation, certificat médical mentionnant l'interdiction de voyager, avis de décès).

Rapatriement : A la suite d'un accident ou en cas de force majeure, le directeur du séjour sera autorisé à prendre toutes mesures d'urgences qui lui paraîtront nécessaires dans l'intérêt de l'enfant. En cas de rapatriement sanitaire, la participation financière de la famille restera due au prorata des jours de présence de l'enfant.

Exclusion : En cas de manquement grave aux règles élémentaires de conduites à respecter : Agressivité ou violence envers autrui, actes de vandalisme, vol à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure, fugue, usages de toutes substances illicites (alcool, drogue...), désobéissances caractérisées etc....

Les sanctions seront prises à l'encontre des auteurs. Ces sanctions seront portées à la connaissance des parents. Elles pourront aller jusqu'à l'exclusion immédiate suivant la gravité des faits. En cas d'exclusion pour motif disciplinaire grave, le rapatriement s'effectuera à la charge des familles qui ne pourront par ailleurs prétendre à aucun remboursement. La collectivité se réserve le droit dans les cas les plus graves, de refuser d'inscrire des enfants ayant été exclus des séjours antérieurs.

Retrait : En cas de récupération pour convenance personnelle et sans raison majeure par ses parents d'un enfant participant à un séjour vacances, aucun remboursement de la part de la Collectivité ne sera effectué.

Par ailleurs, une sanction financière pourra être appliquée.

Les sanctions seront prises à l'encontre des auteurs. Ces sanctions seront portées à la connaissance des parents. Elles pourront aller jusqu'à l'exclusion immédiate suivant la gravité des faits. En cas d'exclusion pour motif disciplinaire grave, le rapatriement s'effectuera à la charge des familles qui ne pourront par ailleurs prétendre à aucun remboursement.